

Ouvrier(e) du paysage

Ouvrier(e) des espaces verts

Agent(e) d'entretien des parcs et jardins



#### **UN PARCOURS EN APPRENTISSAGE**

#### EN 2 ANS

- Un diplôme national reconnu
- Une expérience professionnelle approfondie
- Des liens étroits avec les acteurs du territoire
- Une insertion directe dans le marché du travail

# **UNE FORMATION QUI DONNE LES CLÉS POUR**

- S'insérer dans une filière professionnelle
- Utiliser le matériel en sécurité
- Entretenir le matériel et les équipements
- Organiser son travail à partir des directives du responsable
- Réaliser les travaux en autonomie



#### ORGANISATION DE L'ALTERNANCE

• Au centre de formation :

35 h de cours par semaine (du lundi au vendredi) 12 semaines complètes par an

• Au sein de l'organisme employeur :

Toutes les semaines hors formation se déroulent chez l'employeur.

· Pour l'apprenti :

Une posture professionnelle (ponctualité, politesse, respect des consignes, capacité à travailler en équipe, à s'adapter ...) est indispensable pour réussir son insertion dans le monde du travail.



## **CONDITIONS D'ADMISSION**

- Avoir entre 16 et 29 ans révolus
- Ou avoir 15 ans révolus et avoir suivi une classe de 3ème
- Réorientation : parcours personnalisé après étude du dossier
- Signer un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec un organisme du secteur de l'aménagement (collectivités, entreprises).

# CONTENU DE LA FORMATION

La formation est organisée en modules généraux et professionnels. Chaque unité capitalisable (UC) correspond à deux capacités. Toutes les capacités sont évaluées.

#### **BLOCS DE COMPETENCES - UNITES CAPITALISABLES GENERALES**

- UCG 1: Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
  Prendre position dans une situation à caractère social et civique
  Utiliser des outils dans des situations de la vie courante
- UCG 2: Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle S'exprimer à travers une réalisation personnelle Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel
- UCG 3 : Interagir avec son environnement social
  Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
  S'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif

#### **BLOCS DE COMPETENCES - UNITES CAPITALISABLES PROFESSIONNELLES**

- UCP 1 : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager
  Entretenir la végétation
  Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères
- UCP2 : Réaliser des travaux d'aménagement paysager
  Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
  Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères
- UCP 3 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements

## **UC SPECIFIQUE AU CENTRE DE FORMATION**

UCARE: Multiplication des végétaux (travaux de pépinière)



Un secteur dynamique, avec une augmentation du nombre d'entreprise et des actifs. Des perspectives d'emploi réelles à l'issue de la formation, avec des possibilités d'évolution de carrière au sein des entreprises du paysage pour les salariés de confiance.



#### **DEMANDE D'INSCRIPTION**

Suivez la procédure sur : https://agricampus.fr/formations-par-apprentissage/ (rubrique "devenir apprenti")

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Délai d'accès à la formation d'environ 15 jours, soumis à la signature d'un contrat d'apprentissage
- Accessibilité au public en situation de RQTH Référente handicap: Fabienne Lambert-Paone: fabienne.lambert-paone@educagri.fr
- Durée de la formation à l'UFA : 400 h/an
- Modalités pédagogiques : pédagogie de l'alternance avec accompagnement personnalisé (entretien, visite d'entreprise, bilan de parcours)
- Outils pédagogiques : mise en situation professionnelle, visites de site, partenariats avec les acteurs de la filière
- Modalités d'évaluation : Unités Capitalisables (UC) Obtention du diplôme par validation de toutes les UC
- Attestation d'acquisition de blocs de compétences à l'issue de la formation Pour accéder aux blocs de compétences : https://www.francecompetences.fr/recherche\_certificationprofessionnelle/
- Taux de réussite : 76% (session 2023)/73 % (moyenne sur 5 ans)

## **POURSUITES D'ÉTUDES**

- Brevet professionnel agricole
- Bac professionnel agricole





32, Chemin Saint-Lazare 83400 Hyères



04.94.01.35.55



secretariat.ufa.hyeres@gmail.com



Route de Sainte Cécile "Les Magnanarelles" - BP 30 83460 Les Arcs sur Argens



04.98.10.40.10



apprentissage.lesarcs@agricampus.fr



















